

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 800

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 6

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2:

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Schéma d'emplois nouveaux
CEMA (hors SIAé)	448	513	585	655	726	726	861	4514
SGA	22	26	35	45	51	51	68	298
DGA	48	58	66	76	88	88	108	532
DGSE	78	86	95	105	114	114	136	728
DRSD	6	7	7	7	7	7	8	49
DGRIS/IRSEM	1	2	2	2	2	2	2	13
Réseau diplomatique	3	3	3	3	4	4	5	25
ACSIA/CBCM	1	1	2	2	2	2	4	14
Autres		1	1	2	3	3	3	27
Effectifs sortants	100							100
TOTAL MINARM	700	700	800	900	1000	1000	1200	6300

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose de préciser la répartition prévisionnelle du schéma d'emplois nouveaux de la LPM 2024-2030 par annuité et par employeur.

Il s'agit là d'un acte de transparence envers le Parlement. Celui-ci étant chargé du vote des crédits défense dont une large partie sont consacrés aux ressources humaines, il en va ainsi de la sincérité du budget qui lui est soumis, de même que la crédibilité des cibles d'effectifs des 7 prochaines années, alors que celles de la LPM 2019-2025 n'ont déjà pas été respectées.